

Envoyé en préfecture le 08/08/2020

Reçu en préfecture le 08/08/2020

Affiché le 08/08/2020



ID : 048-214800567-20200728-DE2020_38-DE

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 28/07/2020
date de convocation : 24/07/2020

n° de délibération : DE2020 - 38

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 10
suffrages exprimés : 11 (pour-11, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
**Intempéries du 12 juin 2020, dégâts sur les
voies communales : plan de financement**

Le vingt-huit juillet deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain		excusé, pouvoir à MOURGUES Christine	
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		X
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire rappelle les dégâts, non assurables, causés sur la commune par les fortes pluies du 12 juin 2020, sa demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 6 juillet 2020 reconnaissant cet état.

Vu le courrier de la Préfecture du 1^{er} juin 2020 concernant la dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques (DSEC), Madame le Maire propose la réparation de 3 chemins très détériorés par cet épisode pluvieux. Elle présente le devis de l'entreprise SOMATRA pour un montant de 23 205.00 € HT. Elle propose de demander la DSEC pour financer les travaux de réfection, de canalisation des eaux pluviales et de nettoyage des fossés et valats répertoriés dans le PPRI de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès de l'Etat les aides permettant de valider le plan de financement suivant :

Montant des dépenses HT : 23 205 €
DSEC (Etat) : 18 564 €
Fonds propres : 4 641 €

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Pour copie conforme,
Le Maire

